



Commission EMPLOI, QUALIFICATION et REVENUS DU TRAVAIL

Réunion du 17 septembre 2010

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	25
AVIS D'OPPORTUNITÉ et AVIS AU TITRE DE L'ART 7bis	26

PROJET D'AVIS

proposé par la commission EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

du 17 septembre 2010

1. Le Conseil se félicite de la mise à disposition pour la première fois en 2011 d'un fichier DADS regroupant des **données individuelles sur l'emploi et les salaires de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des particuliers employeurs et du secteur agricole**. Il note que la profession détaillée (PCS 4 chiffres) sera de plus disponible. Il sera ainsi possible d'élargir le champ des études et recherches, menées à partir des DADS, tant aux niveaux national que local.
2. Le Conseil a noté les progrès réalisés dans la mise à disposition simultanée de données sur les rémunérations dans les trois composantes de **la fonction publique** (État, Territoriale et Hospitalière). Il soutient par ailleurs les travaux engagés par la DGAFP pour étendre à la fonction publique les dispositifs d'enquêtes (Sumer 2009, extension Génération 2010, Salsa-FP 2010, CVTS-FP 2011) afin de favoriser les **comparaisons entre salariés du secteur public et du secteur privé**.
3. Le Conseil salue la poursuite de la mise en œuvre des **recommandations du rapport de Foucauld** au niveau national et même européen. Il souligne la nécessité de poursuivre en continu **les efforts de pédagogie** auprès des journalistes pour faciliter les commentaires sur l'ensemble des indicateurs du marché du travail aux niveaux national et régional.
Le Cris souhaite que la commission fasse un point de suivi régulier des recommandations du rapport.
4. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques engagés par l'Insee, dans le prolongement du rapport de Foucauld, pour mettre à disposition des données longitudinales de l'enquête emploi. Ces nouvelles informations permettront notamment de mesurer les mouvements d'un trimestre à l'autre et d'éclairer **la dynamique des situations sur le marché du travail**. Il note que ces investigations seront également menées au niveau européen.
5. Le Conseil a pris note des difficultés rencontrées sur les **estimations trimestrielles d'emploi** et des mesures prises pour les résoudre qui ont conduit notamment à revoir le schéma de publication associé. Il soutient les travaux engagés sur les estimations localisées d'emploi (Estel) qui permettront d'améliorer encore les estimations d'emploi tant au niveau national que sur des zones géographiques fines et de produire des informations sur l'emploi cohérentes entre les différents niveaux géographiques.
6. Pour répondre à la demande de la Cour des comptes de formuler des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des **emplois dans les services à la personne**, le Conseil prend acte de la mise en place à sa demande d'un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares. Ce groupe dressera un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formulera des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles. Il présentera les résultats de ses travaux devant la commission en 2011.

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Emploi, qualification et revenus du travail
- 17 septembre 2010 -

Président : Raoul BRIET, Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites, Membre du Collège de la Haute Autorité de Santé

Rapporteurs : Sylvie LAGARDE, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (INSEE)
Béatrice SEDILLOT, Chef de service, adjointe au directeur de la DARES

Responsable de la Commission : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	6
I. Principaux axes du programme de travail 2011	6
II. Point d'étape sur les suites du rapport de Foucault.....	9
III. Les estimations d'emploi.....	13
IV. Services à la personne : Etat des lieux et mandat du groupe de travail	15
V. Proposition d'avis	20
VI. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes	20
VII. Examen d'une demande d'accès à des données au titre de l'article 7bis.....	34
Conclusion.....	24

LISTE DES PARTICIPANTS

Jérôme	ACCARDO	Insee
Hélène	ALEXANDRE	APEC
Elisabeth	ALGAVA	DARES
Brigitte	BELLOC	Ministère de l'intérieur, de l'outre mer, et des collectivités territoriales
Jean-Louis	BESNARD	UNSA
Michel	BOISSONNAT	FAFIH
François	BOURY	FNSEA
Raoul	BRIET	Haute autorité de santé
Michel	CEZARD	
Alain	CHAPPERT	Insee
Isabelle	CHAPTAL	Groupe des industries métallurgiques
Christel	COLIN	DARES
Thomas	COUTROT	DARES
Philippe	CUNEO	Cnis
Jean-Baptiste	de FOUCAULD	Ministère de l'économie, de l'industrie, et de l'emploi
Etienne	DEBAUCHE	Insee
Sylvie	DUMARTIN	Insee
Françoise	DUSSERT	Cnis
Dominique	GARREAU	Délégation interministérielle à l'orientation
Alain	GELY	Insee
Marie-Pierrette	GIRAUD	Cnis
Christine	GONZALEZ DEMICHEL	Min. du budget, des comptes publics, et de la réforme de l'état
Ghislaine	GRIMLER	Insee
Danièle	GUILLEMOT	Insee
Daniel	HANGARD	Ministère de l'économie, de l'industrie, et de l'emploi
Stéphane	JUGNOT	CEREQ
Sylvie	LAGARDE	Insee
Jacques	LAUNAY	Agence nationale des services à la personne
Véronique	LE GUEN	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Sylvie	LE MINEZ	DARES
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Micheline	LEGER	FSU Ministère du travail DARES
Francine	LEMONNIER	Fédération du service aux particuliers
Jean	LIENHARDT	Insee
Clotilde	LIXI	Insee
Sylvie	MAQUIN	Ministère de l'éducation nationale
Olivier	MARCHAND	Insee
Claude	MINNI	DARES
Laure	OMALEK	DARES
Salah	OULDYOUNES	DARES
Louis-Paul	PELE	COE
Hélène	PEYTAVI	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Franck	PIOT	Insee
Gaëlle	PRIOUX	ACOSS
Nicolas	PROKOVAS	CGT
Jean-Pierre	PUIG	Insee
Josée	RAKOTOMALALA	Insee
Thierry	REYGADES	FSU
Paul	SANTELMANN	AFPA
Clément	SANTINON	Union des industries des métiers de la métallurgie
Filipe	SANTOS	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Philippe	SCHERRER	DARES
Amandine	SCHREIBER	Min. du budget, des comptes publics, et de la réforme de l'état
Béatrice	SEDILLOT	DARES
Anna	SMYK	Insee
Bernard	SUJOBERT	
Céline	THEVENOT	Insee
Christine	THIESSET	Insee
Benoît	TUDOUX	CNRS Centre M Halbwachs
Dalila	VIENNE	Autorité de la statistique publique
Xavier	VINEY	DARES

EXCUSÉS :

Sébastien	ARCHI	Prisme
Jacques	BICHOT	Professeur des universités
Catherine	FILPA	OREFQ Lorraine
François	PERRET	Ministère de l'éducation supérieur de la recherche
Régis	PLATEL	Union des industries des métiers de la métallurgie
Sophie	TASQUE	CGT-FO

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Raoul BRIET.

Introduction

Raoul BRIET

Bonjour à tous.

Nous vous avons remis une note rédigée par Pôle emploi à l'attention du CNIS en date du 14 septembre 2010. Il s'agit d'une réponse à la demande formulée par un certain nombre de chercheurs, notamment Jacques Freyssinet et Mireille Elbaum, auprès du président de l'Unedic au sujet de ce qu'ils estimaient être un appauvrissement de l'appareil statistique afférent au chômage indemnisé et non indemnisé suite à la mise en place de Pôle emploi. La note technique de Pôle emploi vise à donner des précisions et des apaisements. En revanche, la personne en charge du sujet au sein Pôle emploi ne pouvant être présente ce jour, je propose de revenir sur ce point lors de notre prochaine réunion. La réponse de Pôle emploi témoigne de bonne volonté mais je ne suis pas sûr qu'elle réponde totalement aux préoccupations des chercheurs.

Nous vous présentons aujourd'hui le programme de travail de la Commission pour 2011. Nous effectuerons un point d'étape sur les suites du rapport de Jean-Baptiste de Foucauld comme nous avons prévu de le faire chaque année. Nous aborderons ensuite les travaux menés sur les estimations trimestrielles d'emploi.

I. Principaux axes du programme de travail 2011

Sylvie LAGARDE, Insee

Notre présentation s'articulera autour des quatre facteurs structurants du programme à moyen terme à savoir la demande européenne et internationale, la demande locale, l'évaluation des politiques publiques et la réponse à la demande sociale.

Auparavant, il convient de signaler deux éléments de contexte susceptibles de perturber le déroulement du programme de travail en 2011. Premièrement, le contexte budgétaire serré pourrait nous amener à revoir certaines priorités du programme d'enquêtes. Deuxièmement, le déroulement du programme pourrait être perturbé par la délocalisation d'une partie de la statistique publique à Metz avec, à partir de fin 2011, la mise en place du Centre des Statistiques Sociales et Locales constitué pour une bonne part des sources statistiques du domaine de l'emploi et des revenus d'activité.

a. La demande européenne et internationale

La demande européenne et internationale est toujours très soutenue.

En 2011, le module *ad hoc* complémentaire à l'enquête Emploi portera sur l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail. Dans ce cadre, un important travail a été réalisé au niveau européen sur la définition du handicap. Le module *ad hoc* de 2012 portera sur les transitions entre l'emploi et la retraite.

Dans le domaine de la formation tout au long de la vie, l'enquête sur la formation des adultes (Adult Education Survey) entrera en préparation en 2011 en vue de la collecte de 2012. Par ailleurs, la collecte de la quatrième édition de l'enquête CVTS, qui s'intéresse à la formation en entreprise, se déroulera en 2011. Enfin, un important travail a été mené au niveau européen sur la définition des concepts de formation formelle et non formelle, voire informelle, de façon à les mettre en œuvre de façon harmonisée dans l'ensemble des enquêtes européennes, notamment AES et l'enquête Emploi. La France a participé à la *task force* qui s'est réunie à ce sujet.

Un plan qualité a été défini au niveau européen pour améliorer l'enquête Emploi. Ce plan comporte une trentaine de recommandations sur le déroulement de l'enquête. Chaque pays est invité à établir un plan d'action d'ici fin 2010 pour mettre en œuvre ces recommandations.

Toujours au niveau européen, une réflexion est en cours sur les nomenclatures européennes sociales. La nouvelle nomenclature de professions, ISCO 2008 ainsi que le projet de nomenclature socioéconomique européenne, qui doit se construire à partir de la nomenclature ISCO 2008, ont fait l'objet d'une journée de présentation du Cnis en septembre 2009. Suite à cette journée du Cnis, Eurostat a décidé de lancer une *task force* pour harmoniser l'implémentation de la nomenclature ISCO 2008 dans l'ensemble des pays. Nous attendons la confirmation de la mise en place d'un ESS-net chargé de construire la nomenclature sociale européenne à partir d'ISCO 2008 et d'un certain nombre d'autres variables, dont la France serait pilote. La décision d'Eurostat est attendue pour octobre en vue d'un démarrage des travaux en 2011.

Les travaux de la *task force* européenne sur les indicateurs complémentaires aux taux de chômage ont également bien avancé (cf. point II sur les suites du rapport de Foucauld).

Parmi les sujets à venir, Eurostat souhaite lancer une réflexion sur l'évolution du règlement de l'enquête Emploi en continu, qui date de 1998. Les travaux porteront notamment sur les nouvelles contraintes en termes de précisions, le schéma de rotation trimestrielle, les variables à ajouter à l'enquête Emploi et surtout sur la possibilité de mesurer des flux trimestriels à partir de l'enquête Emploi.

Au niveau international, la collecte du pilote de l'enquête PIAAC sur l'évaluation des compétences des adultes a eu lieu entre avril et juin. Le bilan de la collecte et les résultats sont attendus pour la fin de l'année. La décision de lancer l'enquête sera prise d'ici la fin de l'année au regard des résultats de ce pilote.

b. La demande locale

En termes de réponse à la demande locale, 2011 sera l'année de mise à disposition pour la première fois d'une base « tous salariés » des déclarations annuelles des données sociales (DADS). Y figureront des données d'emploi et de salaire pour l'ensemble des salariés du privé et du public, les salariés des particuliers employeurs et les salariés agricoles. Cette avancée permettra de mener des études fines y compris au niveau local et des comparaisons entre les différents secteurs. La PCS à quatre chiffres figurera également pour la première fois dans ce fichier, en remplacement de la CS à deux chiffres.

S'agissant du projet Estel (Estimation d'Emploi Localisé), nous développerons en 2011 la possibilité de travailler sur des zonages plus fins que la zone d'emploi, à savoir des zonages supra-communaux à façon.

Béatrice SEDILLOT, Dares

c. L'évaluation des politiques publiques

Le programme de travail concernant l'évaluation des politiques publiques comporte des enquêtes nouvelles dont la collecte interviendra courant 2011, l'exploitation d'enquêtes réalisées en 2010 et la reconduction de certaines vagues d'enquêtes antérieures.

Parmi les enquêtes nouvelles, sont notamment à signaler :

- une enquête en continu sur l'insertion à 6 mois des personnes passées par un contrat de professionnalisation ;
- une enquête ponctuelle sur les bénéficiaires du secteur de l'insertion par l'activité économique ;
- une enquête de suivi et de devenir auprès de jeunes participant à l'expérimentation sociale Défense Deuxième Chance (sous réserve de confirmation du lancement de l'expérimentation).

L'année 2011 verra également la publication des résultats :

- de l'enquête sur le revenu de solidarité active (sur le terrain fin 2010-début 2011) dont les résultats doivent alimenter le rapport d'évaluation du rSa remis au Parlement fin 2011.
- de l'enquête commune entre la Dares et Pôle emploi auprès des demandeurs d'emploi accompagnés par des organismes privés de placement dans le cadre du nouveau dispositif de Pôle emploi
- des enquêtes par panel de la Dares auprès de bénéficiaires de contrats du plan de cohésion sociale
- de l'enquête auprès des jeunes ayant signé un contrat d'autonomie (premiers résultats).

d. La demande sociale

Les projections de population active reconduites par l'Insee à la demande du conseil d'orientation des retraites (COR), initialement prévues pour l'automne 2010, ont été reportées pour essayer de tenir compte

des impacts possibles de la loi sur la réforme des retraites. Ces projections sont attendues pour le premier semestre 2011. Ce report pourrait avoir un impact sur les travaux de prospective des métiers à horizon 2020, dont la publication des résultats pourrait être décalée de quelques semaines (premiers résultats attendus fin 2011 ; résultats plus complets début 2012). Une actualisation des fiches métiers en fonction des nouvelles familles professionnelles et du nouveau ROME de Pôle emploi sera diffusée par la Dares en 2011.

S'agissant de l'analyse des liens entre les trajectoires professionnelles et la formation tout au long de la vie, en 2011 seront lancés les travaux préparatoires à la prochaine enquête FQP. Par ailleurs, un module spécifique à la formation continue sera intégré à la réinterrogation à 7 ans de l'enquête génération 2004 (collecte en 2011).

Dans le domaine des rémunérations, les données administratives et les enquêtes existantes continueront à être plus systématiquement exploitées de façon à fournir davantage d'informations sur l'évolution des rémunérations par secteur et par branche selon des nomenclatures correspondant aux niveaux de négociation. Les travaux sur l'évolution des trajectoires, le bas des rémunérations et les inégalités de rémunérations se poursuivront en 2011.

Sur la thématique des relations professionnelles et de la négociation collective, l'enquête REPONSE, qui analyse les relations professionnelles et la négociation sera sur le terrain en 2011. Par ailleurs, le système d'information sur le dénombrement des accords sera amélioré, ce qui permettra de mener davantage d'analyses par secteur, par taille d'entreprise ou par population concernée ainsi que sur les thématiques des accords,.

L'exploitation de la deuxième vague de l'enquête SIP et la publication des premiers résultats de l'enquête SUMER en 2011 permettront notamment d'alimenter les travaux du collège d'experts sur les risques psychosociaux.

Enfin l'effort quasi-systématique d'extension des enquêtes sur les entreprises (SUMER, CVTS, ECMOSS, Génération et Conditions de travail...) à la fonction publique sera poursuivi.

Christine GONZALEZ DEMICHEL, DGAFP

Des investissements statistiques sont effectivement lancés par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP), en collaboration avec l'Insee, la Drees, le service statistique en charge des collectivités locales, la Dares, le Cereq et l'Ined notamment. Un important effort financier et humain est ainsi engagé pour faciliter les comparaisons entre les salariés du privé et du public.

Des avancées ont également été réalisées sur le suivi des rémunérations inter-fonction publique, avec à terme la possibilité de comparer les salaires entre le public et le privé. Pour la deuxième année consécutive, nous avons réussi à publier simultanément des évolutions de salaire dans les trois composantes de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière), ce qui nécessite d'importants travaux méthodologiques sachant que les structures de qualification, les statuts et les quotités de travail sont très différentes. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un cahier des charges statistiques issu de la négociation qui s'était tenue lors des Conférences sur le pouvoir d'achat de 2007-2008. Le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP (SSM Fonction publique) rend compte annuellement de l'avancement de ce cahier des charges aux organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

Raoul BRIET

Ce programme de travail montre que la dimension européenne structure de plus en plus largement nos travaux et que la transversalité des approches entre le privé et le public progresse à grand pas.

Nicolas PROKOVAS, CGT

La CGT tient ici à exprimer son inquiétude à propos de la délocalisation d'une partie des services statistiques à Metz. Nous craignons ses répercussions sur la qualité du suivi de la production statistique et pour les personnes dont les postes sont délocalisés.

Par ailleurs, nous notons le poids grandissant des évaluations dans le programme de travail. Certes, l'évaluation des politiques publiques fait partie des travaux statistiques, en particulier pour le SSM Fonction publique. Néanmoins, nous nous inquiétons de l'effet d'éviction que l'évaluation risque d'exercer sur les autres activités statistiques, en particulier les études pures, surtout dans un contexte de resserrement budgétaire. Notre inquiétude porte surtout sur le faible niveau de prise en compte de l'évaluation dans les politiques elles-mêmes. En effet, l'évaluation est davantage utilisée pour rassurer que pour infléchir la politique mise en œuvre. Or des évaluations menées depuis plus de deux ans, en particulier sur les opérateurs privés de placement et qui ne semblent pas *a priori* valider l'efficacité des procédures, n'ont jamais conduit à une remise en cause des décisions initiales. A ce propos, nous souhaitons savoir ce qu'il en est du Comité d'Évaluation que la Dares avait mis en place.

Béatrice SEDILLOT

Le Comité d'Évaluation des expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi a été mis en place dans le cadre d'une opération ponctuelle, à savoir l'expérimentation en 2007-2008 d'un accompagnement renforcé de demandeurs d'emplois soit par des opérateurs privés de placement financés par l'Unédic, soit par les équipes « Cap vers l'entreprise » de l'ANPE. Le Comité d'Évaluation a remis son rapport en octobre 2009 et a donc pris fin, sa mission étant achevée. Le rapport pointait des difficultés dans l'accès à certaines données, concernant notamment l'indemnisation. La Dares souhaiterait, en lien avec les chercheurs associés à l'évaluation de l'expérimentation, poursuivre les travaux relatifs à cette expérimentation en utilisant les données de l'indemnisation lorsqu'elles seront disponibles. En revanche, le Comité d'Évaluation, qui était spécifique à une opération ponctuelle, ne poursuit pas ses travaux dans la même configuration.

II. Point d'étape sur les suites du rapport de Foucauld

Béatrice SEDILLOT

La publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, publiée par la Dares et Pôle emploi en fin de mois, évolue constamment afin d'intégrer de nouvelles données lorsque celles-ci sont disponibles. Depuis octobre 2009, elle comporte des informations sur l'ancienneté moyenne dans les catégories A-B-C réunies et sur la durée moyenne d'inscription des sortants des catégories A-B-C ventilée par tranches d'âge. Par ailleurs, la Dares fournit désormais sur le site du Ministère du travail des données complémentaires sur l'ancienneté moyenne dans les catégories A-B-C par tranche d'âge en isolant notamment les demandeurs d'emploi de plus d'un an, en réponse à plusieurs demandes de la part des médias et des partenaires sociaux.

La publication a également été enrichie d'une page relative au RSA, sachant que la volonté de renforcer le suivi des bénéficiaires du RSA par le service public de l'emploi dans l'objectif de faciliter le retour à l'emploi est susceptible d'avoir un impact sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits. Cette page fournit des informations sur les droits ouverts au titre du RSA. A fin octobre, elle sera modifiée pour analyser les droits payables au RSA, en distinguant par ailleurs les bénéficiaires du RSA selon la composante du RSA (socle seul, socle et activité, activité seule).

La maquette de publication régionale, plus succincte que la publication nationale, devrait être enrichie d'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine afin d'apporter davantage d'informations sur l'ensemble des catégories. Davantage de données seront également fournies au niveau départemental.

S'agissant des travaux sur les besoins de recrutement, les évolutions des questionnaires de l'enquête ACEMO sont en cours. Une rubrique spécifique sur les besoins de recrutement présentant l'ensemble des concepts et des notions connexes sera prochainement créée par la Dares sur le site du Ministère du travail (ou du Ministère de l'emploi), conformément aux engagements pris lors de la réunion précédente de la Commission du Cnis.

Sylvie LAGARDE

Concernant l'analyse des trajectoires, de la récurrence du chômage et des flux, notre objectif est d'enrichir la publication trimestrielle de l'enquête emploi, qui est actuellement en coupe, de données en flux afin de permettre l'analyse des transitions sur le marché du travail d'un trimestre à l'autre. Ce point soulève des

problèmes méthodologiques redoutables, sachant que l'enquête Emploi repose sur un panel de logements et que les personnes peuvent déménager d'un trimestre sur l'autre en lien avec l'évolution de leur situation sur le marché du travail. Le travail sur les flux génère donc des questions de calcul de pondération longitudinale. Nous échangeons sur ce sujet avec nos collègues européens, qui rencontrent les mêmes difficultés. Nous souhaitons être en mesure de produire des statistiques de flux trimestriels à partir de l'enquête Emploi d'ici fin 2011.

Béatrice SEDILLOT

La première publication de bilan annuel de la Dares sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, fournissant notamment des indicateurs de récurrence, se concrétisera au second semestre 2010. Cette publication sera ensuite actualisée tous les ans.

Par ailleurs, nous continuons les travaux d'exploitation du fichier issu du rapprochement des DADS et du fichier historique des sortants (FHS), sur les trajectoires des demandeurs d'emploi selon le profil d'indemnisation d'une part et sur les trajectoires des demandeurs d'emploi en activité réduite d'autre part. La Dares souhaite capitaliser sur l'expérience qu'a constituée l'appariement des DADS et du FHS et étudier la possibilité de reconduction d'un appariement de cette nature sur un périmètre plus large afin de compléter les manques d'information sur les trajectoires qui rendent parfois l'analyse difficile. Ce point fera l'objet de travaux en 2011.

Les parutions trimestrielles sur les mouvements de main d'œuvre ont repris. Elles se poursuivront en 2011 avec des délais plus courts, l'objectif étant de publier l'information six mois après la fin du trimestre. La Dares affichera un calendrier de parution des statistiques sur les mouvements de main d'œuvre et sur les tensions afin de rendre plus lisible la disponibilité de ce type d'information. Enfin, la Dares réfléchit à la mise en place d'un calendrier indicatif sur ses parutions récurrentes.

La mise en place d'une enquête trimestrielle sur les motifs d'entrée, analogue à l'enquête sur les sortants, proposée par le rapport de Foucauld (proposition 23) sera préparée par la Dares en 2011. A ce jour, Pôle emploi n'a pas souhaité réaliser cette enquête avec la Dares.

Sylvie LAGARDE

La *task force* d'Eurostat, qui était chargée de définir des indicateurs complémentaires au taux de chômage au niveau européen, a terminé ses travaux en juin dernier. Etienne Debauche a participé à ce groupe de travail, qui a remis son rapport en juin. Ce document doit désormais être discuté par l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, ce qui demandera du temps. L'ambition de la *task force* consiste à définir des indicateurs qui soient publiés de la même façon dans chaque pays dans le cadre de l'enquête Emploi.

Le rapport de la *task force*, qui doit encore être validé, propose de publier deux grands types d'indicateurs à savoir un indicateur sur le halo du chômage (personnes sans emploi et souhaitant travailler) et un autre sur le sous emploi, sur le modèle du rapport de Foucauld. Néanmoins, la notion de sous emploi proposée par la *task force* va au-delà de la notion définie par le BIT, en prenant en compte l'ensemble des salariés souhaitant travailler davantage, qu'ils travaillent déjà à temps plein ou à temps partiel. Actuellement, la France retient uniquement les personnes à temps partiel. Le travail de discussion entre pays européens sera probablement très long et soulèvera des questions en matière de communication et de diffusion des indicateurs européens, qui différeront de ceux actuellement retenus en France.

Béatrice SEDILLOT

En termes d'efforts de communication envers les journalistes, la rubrique du site Internet de la Dares relative au chômage présente les définitions des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et du chômage au sens du BIT et détaille notamment les différentes catégories de demandeurs d'emploi utilisées dans la publication mensuelle. Par ailleurs, nous avons créé une rubrique « Sources et définitions » plus générale a été créée sur la page Internet de la Dares du site du Ministère du travail. Cette rubrique présente pour l'instant des informations sur les nomenclatures et sur le catalogue des enquêtes de la Dares. Une page de définitions présentant les principales notions relatives au marché du travail devrait être créée en 2011.

Un point presse Dares-Pôle emploi avait été organisé au moment de la refonte de la publication sur les demandeurs d'emploi en mars 2009 pour présenter l'évolution de la publication et revenir sur les définitions utilisées. Il paraît difficile de renouveler ce type d'opération sans nouveauté particulière à présenter aux journalistes. Nous suivons attentivement les reprises des publications dans les médias et il semble que l'idée selon laquelle il existe plusieurs catégories de demandeurs d'emploi ne renvoyant pas aux mêmes concepts et susceptibles d'évoluer différemment a progressé parmi les médias écrits et audiovisuels. Les journalistes ont généralement bien intégré les différences entre les catégories A et A-B-C.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je me félicite de la progression des suites données au rapport de Foucauld et de l'enrichissement de l'enquête Emploi au niveau européen. Les médias ont également progressé. Néanmoins, la confusion entre chômeurs et inscrits reste très présente et les concepts de l'enquête Emploi sont encore peu présents dans les médias. L'enjeu porte sur la mensualisation de l'enquête Emploi, qui permettra une information plus équilibrée.

Les médias ont tendance à focaliser l'attention sur les variations infinitésimales des catégories A et A-B-C alors qu'il conviendrait de s'intéresser davantage aux chômeurs de longue durée qu'aux nouveaux inscrits dont 60 % retrouveront un emploi dans les six mois. Les journalistes sont conscients de ce problème mais ce sont les rédacteurs en chef qui leur demandent de rester centrés sur l'évolution des chiffres globaux.

Micheline LEGER, FSU Ministère du Travail

La communication sur la publication du DEFM s'est améliorée. Par ailleurs, il avait été proposé de réfléchir à des démarches plus pédagogiques, sous la forme d'un communiqué accompagnant la publication des données par exemple.

Raoul BRIET

Au-delà des actions de communication réalisées à l'occasion du changement de nomenclature, il est nécessaire de mener un travail continu de communication et de pédagogie.

Stéphane JUGNOT, CEREQ

Les médias communiquent sur la catégorie A-B-C, qui reflète bien l'activité du service public de l'emploi et présente des statistiques cohérentes pour l'étude des flux et du chômage de longue durée. Parallèlement, ils continuent de mettre en avant la catégorie A. A ce sujet, des efforts de pédagogie sont nécessaires en direction des diffuseurs. Par exemple, de nombreux sites Internet régionaux de l'Insee diffusent uniquement les données de la catégorie A ou les données des catégories A et A-B-C en mettant en avant la catégorie A.

Par ailleurs, les définitions présentées sur les sites de statistiques mériteraient d'être hiérarchisées afin de mettre en avant la catégorie A-B-C en précisant qu'elle constitue le public régulier de Pôle emploi, à l'intérieur duquel plusieurs catégories peuvent être distinguées.

Il convient également de veiller à ce que la présentation des tableaux et des graphiques privilégie la catégorie pertinente. De ce point de vue, la publication annuelle de la Dares constitue un exemple à suivre pour les publications mensuelles.

Enfin, la structure de la publication mensuelle pourrait gagner en lisibilité en développant d'abord l'analyse des catégories A-B-C, en commençant par la variation totale, suivi des flux et de l'ancienneté, avant de présenter l'analyse détaillée.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Nous nous félicitons des avancées réalisées conformément aux engagements qui avaient été pris lors de la présentation du rapport de Foucauld. Je pense que la vigilance reste de mise quant à la poursuite des améliorations. Sur le moyen terme et en attendant la mensualisation de l'enquête Emploi, nous

souhaiterions la régionalisation de l'enquête Emploi. Le calcul du taux de chômage au niveau régional est-il toujours effectué à partir de la catégorie A ?

Sylvie LAGARDE

Le chômage a commencé à progresser au moment de la mise en place des recommandations du rapport de Foucauld. Or pendant la crise, les médias se sont surtout intéressés à l'évolution du taux de chômage et moins au halo ; en revanche, les indicateurs de sous-emploi et tout particulièrement l'évolution du chômage partiel ont été suivis attentivement par les médias. Par ailleurs, lors de la légère baisse du chômage BIT au deuxième trimestre 2010, l'ensemble des indicateurs complémentaires (halo, sous-emploi) a été très commenté.

L'enquête Emploi ne sera pas représentative aux niveaux mensuel et régional car cela serait trop onéreux, sachant que l'enquête Emploi constitue l'enquête ménages de l'Insee la plus importante en nombre de logements interrogés. Néanmoins, nous prévoyons de publier mensuellement à partir de 2013 des indicateurs constituant des moyennes trimestrielles glissantes.

S'agissant du niveau régional, nous publions des taux de chômage localisés calculés en déconcentrant le chiffre national de l'enquête Emploi sur la base des DEFM A parce que les DEFM A sont les plus proches de la définition de chômeurs au sens du BIT.

En revanche, dans le cadre du moyen terme, nous prévoyons de développer les méthodes d'estimations sur petit domaine, en utilisant l'information présente dans l'enquête Emploi au niveau national ainsi que les données des DEFM ou du recensement de la population pour publier des informations à des échelons géographiques plus fins.

S'agissant de la pédagogie vis-à-vis des médias, la difficulté est que les journalistes ne se déplacent que si nous avons une nouveauté à leur présenter. Les petits déjeuners méthodologiques de l'Insee n'ont pas rencontré le succès escompté. En revanche, nous effectuons de la pédagogie ciblée en analysant les reprises presse et en contactant le journaliste en cas d'erreur grossière.

Béatrice SEDILLOT

L'enrichissement des informations sur les trajectoires et la récurrence pourrait constituer l'occasion d'organiser une action de communication auprès des journalistes.

Nous avons procédé en 2009 à la refonte de la publication et du communiqué de presse associé, qui a été considérablement enrichi, et il nous semble que nous avons atteint un certain équilibre dans la présentation des différentes catégories de demandeurs d'emploi. Enfin, nos efforts de communication n'empêcheront pas qu'un ministre, des journalistes ou d'autres acteurs publics mettent en avant une information plus qu'une autre.

Olivier MARCHAND, Insee

Le recours important au chômage partiel comme élément de réponse à la crise a influé sur l'évolution du chômage, soulevant la question de l'interprétation de l'évolution de l'indicateur du chômage partiel en l'absence de série longue. Le même problème s'est posé pour les indicateurs sur les heures supplémentaires. L'analyse butait sur l'impossibilité de se référer à une période antérieure. Lorsque nous présentons des indicateurs nouveaux, il conviendrait de reconstituer dans la mesure du possible des séries longues pour faciliter leur analyse.

Sylvie LAGARDE

La rupture de série du sous-emploi début 2008 ne touche pas le chômage partiel. Par conséquent, il est possible de procéder à une analyse en séries longues sur cet indicateur. Par ailleurs, en 2009, nous avons intégré à nos publications (Insee-Résultats « séries longues sur le marché du travail) des séries longues sur le halo.

Raoul BRIET

Nous procéderons à un nouveau point d'étape sur les suites du rapport de Foucauld dans un an.

III. Les estimations d'emploi

1. Nouveau schéma de publication des estimations trimestrielles d'emploi

Sylvie LAGARDE

Le nouveau schéma de publication des estimations trimestrielles d'emploi a pour origine la forte révision au T3 (3^{ème} trimestre) 2009 entre l'estimation provisoire d'emploi (publiée 45 jours après la fin du trimestre) et l'estimation révisée (publiée 70 jours après la fin du trimestre). En effet, l'estimation provisoire avait alors été révisée à la baisse de près de 90 000 emplois, ce qui avait suscité un vif émoi parmi les politiques et les médias. En conséquence, un groupe de travail présidé par le Directeur général de l'Insee, auquel participaient la Dares, Pôle emploi, l'Acoss et l'Insee a été constitué fin 2009 pour comprendre l'ampleur de la révision et émettre des recommandations afin d'améliorer la situation.

a. Rappel de la méthodologie d'estimations d'emploi

L'estimation provisoire à 45 jours est basée sur une source unique, l'enquête Acemo, qui couvre les entreprises de 10 salariés et plus et ne prend en compte dans les calculs d'évolution de l'emploi que les entreprises répondant deux trimestres de suite. Des modèles d'étalonnage sont utilisés pour pallier ces limites et étendre l'estimation au champ du secteur marchand non agricole total. Ces modèles sont basés sur la corrélation observée dans le passé entre l'évolution de l'emploi selon l'enquête Acemo et l'évolution de l'emploi total telle qu'elle apparaît *a posteriori*.

Les estimations révisées à 70 jours utilisent des données administratives Epure (bordereaux récapitulatifs de cotisations des entreprises transmis aux Urssaf). L'intérêt de cette source réside dans sa quasi-exhaustivité puisqu'elle intègre les entreprises de moins de 10 salariés et prend en compte la démographie des entreprises.

Suite à une montée en charge progressive de l'utilisation d'Epure à l'Insee, cette source est désormais la seule utilisée pour les estimations d'emploi révisées depuis 2008. Auparavant, l'Insee utilisait des modèles mixtes selon les secteurs. Jusque fin 2007, les estimations à 45 et 70 jours reposaient sur un même principe. La méthode a changé progressivement entre les estimations à 45 et à 70 jours, ce qui a conduit à une ampleur croissante des révisions jusqu'au point atypique du T3 2009. Ces révisions importantes s'expliquent également par le contexte économique récent, qui a entraîné une modification du lien entre le comportement de l'emploi dans les entreprises de plus de 10 salariés et sur l'ensemble du champ. Par ailleurs, la crise a un impact sur les profils saisonniers des séries temporelles d'emploi et le changement de nomenclature Naf mené à bien en 2009 a induit une rupture de séries. Enfin, la méthodologie d'exploitation de la source Urssaf a également évolué avec le passage d'Epure à Epure 2.

b. Les causes possible de révision

L'information juste *a priori* est celle de l'estimation révisée sachant que l'Acoss et Pôle emploi ont estimé à T+70 jours des évolutions de l'emploi au T3 2009 très proches de l'estimation révisée et non du provisoire. Par ailleurs, les prévisions d'emploi de la note de conjoncture de septembre prévoyaient une baisse d'emploi au T3 2009 importante. Enfin, l'estimation d'emploi du T3 révisée est cohérente avec les évolutions du chômage à travers l'analyse du bouclage entre l'emploi, le chômage et la population active sur plusieurs trimestres.

Le comportement spécifique des petites entreprises pendant la crise a donné lieu à un dossier dans la note de conjoncture de mars 2010. Les reconstitutions de séries depuis 2002 montrent un comportement très différencié de l'emploi selon la taille des entreprises. Les petites entreprises ont été les premières à réduire leurs effectifs pendant la crise de 2008, les très grandes entreprises se caractérisant par une rétention de main d'œuvre importante, notamment dans l'industrie. Il semble donc que la crise a provoqué une modification du lien entre l'évolution de l'emploi dans les petites entreprises et l'évolution de l'emploi dans les plus grandes, ce qui remettait en cause les modèles d'étalonnage d'Acemo.

c. Préconisations générales du groupe de travail

Il est apparu nécessaire de mieux distinguer les statuts des estimations à 45 et 70 jours. La publication à 45 jours constitue désormais une estimation flash bâtie sur un champ technique statistique de prévision relativement large. L'Insee testera différents modèles en intégrant notamment les informations des enquêtes de conjoncture. L'estimation à 70 jours est présentée comme l'estimation des données d'emploi, bâtie sur une source exhaustive (Epure).

Les révisions d'estimation à 70 jours, qui apparaissaient dans l'estimation à 45 jours du trimestre suivant, sont désormais présentées dans la publication à 70 jours du trimestre suivant. Par ailleurs, nous avons renforcé la concertation entre producteurs d'informations statistiques sur l'emploi à 45 et à 70 jours. Enfin, nous allons étudier la possibilité de produire des statistiques trimestrielles d'emploi par taille d'entreprise et plus spécifiquement pour les plus petites entreprises.

Stéphane JUGNOT

Prévoyez-vous de tester systématiquement plusieurs modèles et de retenir le résultat qui semble le plus proche de la réalité ?

Sylvie LAGARDE

Nous prévoyons effectivement de remettre en question le choix des modèles chaque trimestre et de retenir le plus pertinent dans le cadre de la concertation entre producteurs de statistiques sur l'emploi, ce qui modifie assez fortement la nature de l'exercice à 45 jours.

2. Présentation du nouveau dispositif d'estimations annuelles d'emploi (ESTEL)

Etienne DEBAUCHE, Insee

Le dispositif de suivi de l'emploi de l'Insee s'appuie sur de nombreuses sources (estimations d'emploi, enquête Emploi, recensement, DADS, DMMO, etc.) qui permettent de répondre à de nombreux usages dont l'analyse conjoncturelle, la comptabilité nationale, les études locales, les études des conditions de travail, l'analyse de la demande de travail et les comportements d'offre de travail.

Nous recourons à des dispositifs de « synthèse » de l'emploi pour répondre à une logique « petit domaine », qui vise un niveau géographique fin, un niveau sectoriel fin et une fréquence élevée des mesures. Comme aucune source ne répond à elle seule à l'ensemble de nos exigences, en termes de délais, de champ, ou de précision, il est nécessaire de recourir à plusieurs sources administratives et d'en faire la synthèse.

Les estimations d'emplois de l'Insee suivent les individus selon une approche de type « marché du travail ». Par conséquent, elles visent l'exhaustivité (emploi total), l'uniformité des concepts et la cohérence des données à tous les niveaux d'agrégation.

Les estimations d'emploi sont déclinées en une estimation annuelle, couvrant l'emploi total, et une estimation trimestrielle construite à partir des données des Urssaf.

a. L'ancien système

Le système d'estimations annuelles d'emploi qui prévalait avant septembre 2009 était basé sur les recensements décennaux de la population qui donnaient un niveau de référence sur l'emploi et que nous actualisions par des indices d'évolution issus de différentes sources administratives. Les directions régionales effectuaient ensuite une expertise sur la qualité des sources en comparant les différentes sources disponibles. La multiplicité des sources et la dispersion du travail en région rendaient l'exercice difficile. Par ailleurs, le calendrier suivi était hérité de la comptabilité nationale, avec une estimation provisoire et une estimation définitive publiée trois ans plus tard.

L'ancien système d'estimation ne peut plus être maintenu en raison de l'impossibilité de reconstituer une base avec le nouveau recensement de la population, qui permet désormais de calculer des moyennes de l'emploi sur 5 années, et non l'emploi à une date donnée comme l'exigent les estimations d'emploi. Par

ailleurs, l'accumulation d'erreurs depuis le recensement de 1999 engendrait un risque de dérive progressive. En effet, l'estimation du nombre de personnes reposait sur une hypothèse de stabilité du taux de multi-activité alors que cet élément est en réalité variable. Enfin, la qualité des sources était insuffisamment contrôlée et les délais de l'ancien système étaient longs.

b. Les objectifs d'Estel

Nous souhaitons raccourcir les délais en visant un point Estel définitif à t+18 mois. Par ailleurs, nous serons en mesure de calculer l'emploi sur des niveaux géographiques plus fins, inférieurs à la zone d'emploi. Estel permettra des calculs plus fins également au niveau sectoriel et par tranche d'âge.

La réduction du nombre de sources mobilisées permettra de maîtriser la qualité. Enfin, Estel prendra en compte la multi-activité et présentera une qualité géographique homogène.

Les estimations d'emploi seront fondées sur l'utilisation des sources administratives en niveau, ce qui permettra de calculer un nombre de personnes en emploi à fin décembre, alors que le recensement était basé sur la déclaration des individus. Par ailleurs, l'utilisation du concept d'emploi « BIT répertorié » apportera une stabilité conceptuelle et une plus grande cohérence avec les concepts mobilisés dans l'enquête Emploi. Les personnes seront dénombrées en fonction de leur activité principale et localisées au lieu de résidence et au lieu de travail, ce qui permettra de calculer le taux de chômage localisé.

Les sources utilisées par Estel sont les DADS grand format (DADS, salariés des particuliers employeurs et fonction publique d'État), auxquelles s'ajoutent les fichiers de non salariés issus de l'Acoss et de la MSA, ainsi que le recensement de la population pour la mesure de l'emploi frontalier.

Estel présente une forte complémentarité avec les estimations trimestrielles issues d'Epure, qui fournit une estimation trimestrielle départementale. Par ailleurs, le calage annuel permet de limiter les risques de dérive.

Estel a été utilisé pour la première fois en septembre 2009 sur les données de 2007. La différence de concept conduit à un niveau d'emploi plus élevé dans Estel. La différence entre Estel et l'ancien système d'estimation ne concerne pas les évolutions sur le passé. Par ailleurs, les écarts de niveau portent principalement sur l'administration. Cet écart s'observait déjà en 1999 lors de la comparaison entre le recensement et les sources administratives et s'explique en partie par les différences de concepts.

Pour l'avenir, Estel 2008 a été calculé mais il est nécessaire de construire l'expertise de la source en évolution. A moyen terme, Estel devrait permettre de calculer les taux de chômage localisés, de produire des matrices de multi-activité sectorielle et de mesurer l'emploi par âge quinquennal. Enfin, l'introduction de nouvelles données d'emploi dans le calcul des taux de chômage localisés permettra d'utiliser Estel pour estimer l'emploi sur des zonages spécifiques.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Nous demandons le respect des embargos lors de la publication des nouveaux résultats trimestriels et annuels.

IV. Services à la personne : État des lieux et mandat du groupe de travail

Christel COLIN, Dares

Notre intervention sur le suivi statistique des emplois dans le secteur des services à la personne s'inscrit dans le prolongement du rapport de 2010 de la Cour des Comptes, qui recommandait que le Cnis soit chargé de faire des propositions afin de définir une méthode stable et partagée pour améliorer la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne. Notre intervention ne vise pas à faire ces propositions mais à amorcer les travaux qui devront y conduire par la présentation synthétique d'un état des lieux du suivi statistique des services à la personne.

1. Les services à la personne : champ et définition

La notion de services à la personne existe en tant que telle depuis la loi du 26 juillet 2005, qui précise que les activités de services à la personne sont les activités réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile. Le décret du 26 décembre 2005 comporte une liste de 21 activités au titre desquelles des associations ou des entreprises peuvent être agréées, permettant notamment à leurs clients de bénéficier d'avantages fiscaux. Les 21 activités se répartissent en quatre grands domaines à savoir les services à la famille, les services associés à la promotion de la santé et à la qualité de vie à domicile, les services d'intermédiation et les services associés au logement et au cadre de vie. Ce champ a été élargi par rapport à la notion d'emplois familiaux qui existait antérieurement avec l'introduction de nouvelles activités telles que l'assistance informatique et continue de s'étendre aujourd'hui.

2. Le suivi régulier

L'un des obstacles au suivi du secteur des services à la personne est qu'il ne constitue pas un secteur au sens des nomenclatures d'activité. En effet, les services à la personne regroupent des activités très diverses qui ne constituent pas un agrégat simple de postes des nomenclatures d'activité traditionnelles, même au niveau le plus fin. Trois secteurs de la NAF révisée 2 couvrent largement les services à la personne, à savoir les activités des ménages employeurs de services domestiques, l'aide à domicile et l'accueil des jeunes enfants.

Néanmoins, ces trois secteurs couvrent imparfaitement les services à la personne. L'accueil des jeunes enfants par exemple comporte des activités qui ne s'effectuent pas à domicile. Par ailleurs, les activités des entreprises privées prestataires ne peuvent pas être repérées, étant classées dans les secteurs d'activité des activités qu'elles produisent, tel que l'enseignement pour les activités de soutien scolaire. Enfin, les nomenclatures ne distinguent pas le lieu où la prestation est effectuée.

Par conséquent, il n'est pas possible de s'appuyer sur les outils usuels (estimations d'emploi par secteur, comptabilité nationale) pour assurer le suivi statistique du secteur des services à la personne car même s'il y est inclus, il n'y est pas identifiable en tant que tel. Le suivi régulier et agrégé des services à la personne s'appuie donc sur des données administratives propres au secteur et qui renvoient à la manière dont il est structuré.

a. Les sources utilisées

Le secteur des services à la personne comporte deux branches : celle des particuliers employeurs, qui emploient directement les salariés et celle des organismes agréés prestataires, qui sont les employeurs des intervenants au domicile. Les particuliers employeurs disposent de plusieurs modes de déclaration des salariés, du temps travaillé et de la rémunération à savoir la déclaration trimestrielle à l'Urssaf (DNS), le Cesu, ou le dispositif Paje pour la garde des jeunes enfants. Par ailleurs, les particuliers employeurs peuvent passer par un organisme agréé mandataire qui s'occupe des formalités administratives pour leur compte. Dans le cas du recours à un organisme mandataire, le particulier conserve le statut d'employeur, ce qui n'est pas le cas avec le recours à un organisme agréé prestataire.

Tous les organismes agréés, qu'ils soient mandataires ou prestataires, doivent remplir des états mensuels d'activité (EMA) et des tableaux statistiques annuels (TSA), plus détaillés que les EMA.

L'ensemble des volets sociaux (déclarations à l'Urssaf, Cesu, Paje) et des sources administratives relatives aux organismes agréés sont utilisés pour le suivi du secteur. Néanmoins, ils présentent des limites inhérentes à toutes les sources administratives ou qui leur sont spécifiques. Des doubles comptes sont possibles pour les particuliers employeurs qui recourent à divers modes de déclaration de leurs salariés, pour les particuliers qui emploient directement des salariés et recourent à des organismes prestataires et pour les salariés qui sont simultanément employés par un organisme prestataire et par un particulier employeur. Néanmoins, des avancées récentes ou en cours permettent de mieux repérer les doubles comptes, de les mesurer, voire même de les éliminer. S'agissant des limites inhérentes à toutes les sources administratives, les sources des services à la personne apportent peu d'informations sur les caractéristiques des employeurs et des salariés ainsi que sur les activités exercées.

Les sources administratives du secteur sont exploitées par plusieurs institutions et donnent lieu à diverses diffusions. Les volets sociaux sont exploités au niveau individuel par l'Acoss, l'Insee et l'Ircem. L'Agence

Nationale des Services à la Personne (ANSP) et la Dares utilisent les données agrégées sur ce champ des particuliers employeurs. Les données des organismes (EMA-TSA) sont exploitées par la Dares. Depuis 2008, les organismes les saisissent directement dans l'extranet de l'ANSP, nOva.

En termes de diffusion, la Dares et l'ANSP produisent des synthèses sur le champ complet ; sur le champ des particuliers employeurs l'Insee produit des études ponctuelles et utilise les données du secteur pour les estimations d'emploi ; l'Acoss réalise des publications trimestrielles et un bilan annuel.

b. Les variables suivies

Trois variables principales font l'objet d'un suivi régulier et agrégé à savoir les heures rémunérées, les effectifs salariés et la masse salariale.

● Les heures rémunérées au cours d'une année

Le suivi des heures rémunérées est relativement simple dans la mesure où elles ne peuvent donner lieu à un double compte. Il consiste à additionner les heures déclarées par les particuliers employeurs (source : volets sociaux) et celles déclarées par les organismes prestataires (source : EMA).

● Les effectifs salariés

La fréquence de la multiactivité et les limites des sources administratives génèrent des doubles comptes s'agissant des salariés qui sont simultanément employés par un organisme prestataire et par un particulier employeur. En revanche, les doubles comptes sont éliminés lorsque les salariés sont employés par plusieurs particuliers employeurs (traitement Insee ou Ircem).

Par ailleurs, la mesure des effectifs salariés est très sensible à la période retenue pour comptabiliser les effectifs en raison de la forte proportion de contrats très courts, du temps partiel et de la rotation de la main-d'oeuvre. En 2007 par exemple, 1,64 million de salariés ont travaillé pour un particulier employeur au cours de l'année contre 1,29 million au cours du 2^{ème} trimestre et 1,08 million au cours de la dernière semaine de l'année.

Le suivi des salariés des organismes prestataires repose sur un décompte par les états mensuels d'activité transmis par les organismes, qui donnent le nombre de salariés rémunérés au cours du mois et le nombre moyen au cours de l'année.

Par conséquent, des difficultés se posent pour mesurer l'emploi, même agrégé, des services à la personne. Il est nécessaire d'agréger différentes sources, de traiter les doubles comptes et, de plus, les résultats varient fortement selon les concepts retenus. Il est donc difficile également de mesurer les créations d'emplois, alors même que le secteur est dynamique et que les pouvoirs publics y consacrent des sommes importantes et aimeraient mieux connaître les résultats de leurs politiques.

● La masse salariale

Le suivi de la masse salariale est possible par une simple somme entre le champ des particuliers employeurs et celui des organismes agréés. La masse salariale du champ des particuliers employeurs est calculée sur la base des volets sociaux et diffusée par l'Acoss. Celle du champ des organismes agréés est disponible dans nOva depuis 2008.

Une autre difficulté concernant le suivi régulier résidait dans les délais de mise à disposition des données qui sont longs, notamment en raison des retards de déclaration des particuliers employeurs. Aussi, les données se stabilisaient-elles tardivement. Des progrès sensibles ont toutefois été réalisés ou sont en voie de l'être. Désormais, l'Acoss estime les retards de déclaration pour diffuser des données redressées plus précocement. S'agissant du champ des organismes agréés, les TSA papier étaient saisis par un prestataire externe pour le compte de la Dares jusqu'en 2007. Les délais sont appelés à se réduire notablement avec la mise en place de nOva.

Cette présentation du suivi régulier laisse de côté certaines ventilations utiles - selon le circuit déclaratif ou selon le domaine d'activité - ainsi que le suivi du nombre de particuliers employeurs ou de clients des organismes.

3. Les caractéristiques des emplois

a. Les salariés des particuliers employeurs

Les caractéristiques des salariés des particuliers employeurs sont connues à partir des données individuelles des volets sociaux. L'Insee a publié dans un *Insee Première* de janvier 2008 une étude sur les salariés des particuliers employeurs en 2006, qui fournissait des informations sur quelques caractéristiques importantes des salariés en termes de sexe et d'âge, de métier exercé, d'heures rémunérées et de salaire versé. Il apparaît que 90 % des salariés de particuliers employeurs sont des femmes, avec un âge moyen de 43 ans. 5 % d'entre eux exercent une activité de garde d'enfant à domicile, 16 % une activité d'assistante maternelle, 28 % une activité d'aide à domicile et 51 % occupent un autre emploi familial (travaux ménagers, soutien scolaire, etc.). S'agissant de la pluriactivité, les salariés des particuliers employeurs travaillent en moyenne simultanément pour 2,2 employeurs. Les données individuelles des volets sociaux permettent également de construire des distributions d'horaire et de salaire perçu sur l'année, qui montrent des disparités considérables en raison de la disparité des temps de travail.

b. Les salariés des organismes prestataires

Les tableaux statistiques annuels (TSA) constituent une première source, succincte, d'information sur les caractéristiques des salariés des organismes prestataires. Les dernières données diffusées par la Dares dans un *Dares Analyses* d'avril 2010 s'appuient sur les TSA 2007. Les informations relatives aux caractéristiques des salariés sont fiables uniquement sur le champ des associations, qui représentent 80 % des heures des organismes agréés exerçant en mode prestataire. Les salariés des associations sont des femmes à 93 % et possèdent un CDI dans 74 % des cas. Par ailleurs, 72 % d'entre eux travaillent à temps partiel et 30 % sont âgés de plus de 50 ans.

Les DADS constituent une autre source d'information prometteuse à condition de pouvoir distinguer les emplois des services à la personne. Pour ce faire, une indicatrice permettant de reconnaître les organismes agréés a été introduite dans les DADS en 2008. Une autre possibilité consiste à apparier les DADS avec la liste des organismes agréés issue de l'extranet nOva. Enfin, il conviendra de distinguer les salariés des organismes prestataires exerçant au domicile des particuliers des autres salariés des organismes (encadrement et fonctions support).

c. Le champ complet

L'appariement des données individuelles des volets sociaux avec les DADS permet d'étudier la pluriactivité au sein du champ des services à la personne en repérant les personnes qui exercent pour un particulier employeur à partir des volets sociaux et en les recherchant dans les DADS. Il est également possible d'étudier la pluriactivité globale prenant en compte les emplois exercés pour des personnes morales hors du champ des services à la personne. L'Insee a réalisé un premier appariement des DADS 2006 avec les données de l'Ircem qui lui a permis de publier une première analyse de la pluriactivité sur le champ complet. Cette étude, publiée dans « *Les salaires en France -Edition 2008* » (*Insee Références*) montre que 46 % des salariés qui ont travaillé pour des particuliers employeurs en 2006 ont également occupé un ou plusieurs emplois la même année pour le compte d'une association, d'une entreprise ou d'une collectivité locale, dans le champ des services à la personne ou dans un autre secteur.

Il serait également possible d'exploiter les enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ de trois professions : les assistantes maternelles, les employés de maison et les aides à domicile.

4. La mise en place d'un groupe de travail

En réponse à la recommandation de la Cour des Comptes, il est proposé de mettre en place un groupe de travail interinstitutionnel afin de dresser un état des lieux plus détaillé et d'émettre des préconisations en vue d'améliorer la cohérence des données. Le groupe de travail serait composé de représentants de l'Acoss, de l'ANSP, de la Dares, de la DGCIS et de l'Insee. Il serait piloté par la Dares et présenterait son rapport à la Commission Emploi en 2011.

Il est proposé à la Commission d'adopter le mandat suivant pour le groupe de travail interinstitutionnel sur les emplois dans les services à la personne :

« Les services à la personne regroupent un ensemble d'activités très diverses qui ne constituent pas un agrégat simple de secteurs d'activité, même définies au niveau le plus fin. Dès lors, le suivi statistique s'appuie sur des outils spécifiques qui, bien qu'en cours d'amélioration, rendent difficile un suivi exhaustif et régulier du secteur, notamment concernant le nombre de salariés qu'il emploie. De plus, les concepts et méthodes utilisés par les différents producteurs d'informations sur le secteur varient, ce qui rend malaisé tout diagnostic sur l'évolution des emplois.

Dans son rapport public annuel 2010, la Cour des Comptes a dès lors recommandé à l'État de « charger le Conseil national de l'information statistique (CNIS) de faire des propositions afin de définir une méthode stable et partagée pour améliorer la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne ». Pour faire suite à cette recommandation, le président du Cnis, Jean-Pierre Duport, a décidé, en accord avec Raoul Briet, président de la commission du Cnis « Emploi, qualifications et revenus du travail », de mettre en place un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares pour dresser un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formuler des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles.

La commission « Emploi, qualifications et revenus du travail » du Cnis, lors de sa réunion du 17 septembre 2010, acte le lancement de ce groupe de travail. Ce dernier présentera un rapport et des recommandations au cours de l'année 2011.

Le groupe de travail aura pour objectif de formuler des propositions sur les concepts, sources et méthodes à privilégier, ainsi que sur les modalités de diffusion des données à adopter, afin d'améliorer la pertinence, la cohérence et la régularité du suivi des emplois dans le secteur des services à la personne.

A cette fin, le groupe de travail dressera notamment un état des lieux détaillé des données actuellement produites afin de mesurer et d'analyser l'emploi et ses caractéristiques dans le secteur des services à la personne. Il recensera les sources et concepts utilisés, les modalités de diffusion des données et analyses. Il s'appuiera sur les évolutions en cours des sources de données pour proposer des voies d'amélioration de la connaissance des emplois du secteur, à la fois en termes de traitement des doubles comptes et d'exhaustivité du champ, et en termes de connaissance des conditions d'exercice des emplois. Il veillera à ce que ses propositions améliorent la comparabilité des données sur les emplois du secteur avec celles relatives à l'ensemble de l'économie et aux autres secteurs, ainsi que la lisibilité pour le grand public et les décideurs des informations sur les créations d'emplois et l'évolution des heures travaillées.

Le groupe de travail sera composé de représentants de l'Acoss, l'ANSP, la Dares, la DGCIS et l'Insee. Il sera piloté par la Dares. »

Paul SANTELMANN, AFPA

Le secteur des services à la personne étant confronté à l'enjeu de la professionnalisation, je suggère d'intégrer dans le mandat du groupe de travail les données sur la qualification des personnes et l'effort de formation à leur égard.

Christine GONZALEZ DEMICHEL

Nous souhaiterions que soit abordée la question du poids des employeurs publics dans le secteur des services à la personne, qui soulève de nombreuses réflexions dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Les employeurs publics correspondent aux collectivités territoriales mais également à la fonction publique hospitalière.

Bernard SUJOBERT

Il conviendrait peut-être d'associer au groupe de travail des chercheurs et des universitaires qui ont beaucoup travaillé sur les questions de l'emploi dans les services à la personne.

Christel COLIN

Les sources administratives ne comportent pas d'information sur la professionnalisation et la qualification. Le groupe de travail pourra réfléchir à cette question qui constitue effectivement un enjeu important pour le secteur.

S'agissant du poids des employeurs publics, les nomenclatures d'organismes permettent de distinguer les différentes catégories d'employeurs.

Enfin, le groupe de travail pourra auditionner des chercheurs ayant travaillé sur le sujet ainsi que des acteurs du secteur.

Béatrice SEDILLOT

Les membres du groupe de travail correspondent aux institutions structurantes pour le suivi du secteur. La DGAFP pourra participer au groupe de travail pour préciser ses attentes. Il sera également possible d'organiser un point d'étape pour restituer les analyses du groupe de travail aux acteurs du secteur.

V. Proposition d'avis - Françoise Dussert

Les projets d'avis ont été adoptés et figurent en annexe.

VI. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes

1. Enquête répondant à une demande européenne : Enquête sur le passage à la retraite - Module ad hoc complémentaire à l'enquête Emploi 2012

Céline THEVENOT, Insee

Dans un contexte où la plupart des pays européens réforment actuellement ou ont réformé leur système de retraites, la connaissance du passage de l'emploi à la retraite constitue un élément important à prendre en compte. En effet, le passage de l'emploi à la retraite correspond le plus souvent à une période de transition dont la durée, la nature et le ressenti dépend du profil et de la situation des personnes. Il est particulièrement important d'avoir en tête les paramètres qui peuvent conditionner le passage de l'emploi à la retraite pour mieux connaître le marché du travail des seniors dans un contexte où la Commission Européenne s'est donné pour objectifs d'atteindre en 2010 un taux d'emploi des 50-64 ans de 50 %. En 2009, ce taux s'élevait à 46 % dans l'Union Européenne et à 38,9 % en France.

Le passage de l'emploi à la retraite a donc été retenu au niveau européen comme module *ad hoc* de l'enquête Emploi de 2012. Ce module comportera un corpus de 11 variables harmonisées au niveau européen sur lequel seront interrogées les personnes constituant la population cible. Ce tronc commun peut être complété par chaque pays afin d'affiner certains concepts.

Deux précédents modules ont déjà porté sur ce sujet au niveau européen en 1996 et en 2006.

La cible de l'enquête est constituée des personnes de 50 à 69 ans ayant travaillé après 50 ans afin d'être au plus près du marché du travail. En France, elle représentera en 2012 une population de 15 millions de personnes. L'échantillon français qui permettra de décrire cette population s'élèvera à 20 000 personnes.

Les thèmes couverts par le module portent sur les types d'allocations perçues par personne afin de cibler au mieux les dispositifs dans lesquels s'insèrent les personnes inactives. Les personnes en emploi seront interrogées sur la raison pour laquelle elles poursuivent leur activité si elles perçoivent déjà une retraite ou sur leur souhait de travailler après la liquidation de la retraite afin de mieux savoir s'il s'agit d'un choix guidé par la nécessité financière ou par la satisfaction au travail. Les personnes seront également interrogées sur la fin d'activité prévue.

Les personnes inactives ou au chômage seront interrogées sur leur âge de fin d'emploi, sur l'âge auquel elles ont touché leur première retraite et sur le caractère précoce ou anticipé de leur départ à la retraite. Elles seront également interrogées sur les raisons du départ de leur dernier emploi afin d'approcher la nature subie ou non de ce départ, ainsi que sur leur souhait de travailler plus longtemps si cela avait été possible.

Enfin, toutes les personnes seront interrogées de façon succincte sur leur situation de santé en lien avec leur vie professionnelle et sur leur situation à l'âge de 50 ans afin de disposer d'un point de comparaison pour l'ensemble des catégories.

Les réunions de préparation qui se sont tenues au niveau d'Eurostat ont permis de définir les variables communes à l'ensemble des pays européens. Les tests pilotes ont été réalisés en 2009 dans trois pays. Un règlement européen devrait être prochainement adopté et le questionnaire français est actuellement en cours de rédaction de façon concertée dans le cadre d'un groupe d'experts. Une première phase de test se tiendra en novembre 2010 auprès de 200 individus. Le Comité du label sera sollicité début 2011 et la collecte aura lieu en continu tout au long de l'année 2012.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Ce projet d'enquête constitue un exemple pertinent de la façon dont le système statistique français peut répondre à une demande européenne tout en l'adaptant à des exigences de niveau national.

Je souhaiterais savoir quels sont les partenaires des instances de concertation.

Par ailleurs, je me félicite que ce projet d'enquête dont la collecte est prévue pour 2012 soit présenté en amont à notre Commission. En revanche, qu'en est-il de l'enquête lancée cette semaine par le Ministère chargé de l'emploi auprès des usagers de Pôle emploi ?

Béatrice SEDILLOT

Cette enquête de Pôle emploi ne constitue pas une enquête statistique. Il s'agit d'une consultation menée par Pôle emploi auprès des employeurs et des salariés.

Céline THEVENOT

Le groupe de partenaires constituant les instances de concertation est relativement limité dans la mesure où le questionnaire est déjà en grande partie défini au niveau européen. Il sera composé des partenaires du système de statistiques publiques (Drees, Cor, Dares, Cnav, DGAFP et Insee).

Nicolas PROKOVAS, CGT

Eu égard à l'importance du sujet, d'autres acteurs souhaiteraient également être associés au groupe de concertation, sans velléité de modifier le questionnaire.

Sylvie LAGARDE

Les modules *ad hoc* représentent toujours une charge de travail très lourde pour l'Insee parce qu'ils sont renouvelés chaque année. Par conséquent, nous n'avons pas les moyens d'organiser une concertation extensive sur la conception de ces enquêtes, d'autant plus qu'une partie est définie au niveau européen et que le questionnaire du module *ad hoc* doit rester court parce qu'il s'ajoute à l'enquête Emploi. La partie spécifique à la France est donc limitée. Néanmoins, nous pourrions organiser une réunion élargie afin de présenter le questionnaire aux acteurs intéressés.

La Commission émet un avis favorable au projet d'enquête et acte l'organisation d'une réunion élargie aux partenaires intéressés pour la présentation du questionnaire.

2. Autres enquêtes

a. *Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole*

Véronique LE GUEN, MAAP/DGER

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche est maîtresse d'ouvrage de l'enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole. Depuis 1993, une enquête est menée auprès des anciens élèves et apprentis des établissements agricoles 45 mois après la fin de leur formation. Elle a été labellisée en 2001 et en 2006. C'est cette enquête profondément renouvelée et réalisée à titre expérimental en 2010 qui est présentée aujourd'hui.

La rénovation de l'enquête a pour objectif de répondre à une démarche qualité, de faire face à la diminution du taux de réponse et d'alléger le travail de l'administration. L'enquête renouvelée devrait être mise en œuvre en 2011. Elle a vocation à compléter les enquêtes Génération à 3 ans du Cereq ainsi que l'enquête Insertion labellisée en 2009.

L'enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole vise à analyser la poursuite d'étude, l'insertion professionnelle et le lien entre formation et emploi. Elle est également utilisée pour la rénovation des diplômés.

L'enquête renouvelée est réalisée auprès d'un échantillon de diplômés 33 mois après la fin de leur formation, avec une rotation des diplômés tous les 3 ans. Le questionnaire papier est envoyé aux enquêtés par les établissements, avec réponse possible par courrier ou par Internet (temps de réponse de 15 minutes). Les relances téléphoniques sont effectuées par l'établissement et l'administration centrale. La synthèse des résultats sera diffusée sur les sites Internet de l'enseignement agricole.

Le Comité du Label sera sollicité fin 2010.

b. *Enquête sur les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager*

Véronique LE GUEN

La DGER assure également la maîtrise d'ouvrage de cette enquête. Une première enquête à titre expérimental avait été menée en 2007 auprès des diplômés de 2002, dans l'objectif de retracer leur parcours et d'estimer l'insertion professionnelle. L'enquête est utilisée pour le pilotage du système de formation et permet également d'informer les étudiants. Elle s'inscrit en complément des enquêtes de primo-insertion réalisées depuis plusieurs années par les écoles à la demande de la Conférence des Grandes Écoles.

La DGER souhaite réaliser l'enquête tous les 4 ans. Elle serait donc rééditée en 2011 auprès de l'ensemble des diplômés de 2006. 2 500 diplômés des 19 écoles sont concernés. L'enquête serait réalisée sous la forme d'un questionnaire par voie électronique, avec relance téléphonique par les établissements. La synthèse sera diffusée sur les sites Internet des établissements et l'enseignement agricole.

Le Comité du Label sera sollicité fin 2010.

François BOURY, FNSEA

L'enquête prévoit-elle de comparer les trajectoires scolaires et le parcours professionnel des premiers diplômés du bac pro renouvelé, qui obtiendront leur diplôme en 2012, avec les trajectoires scolaires et le parcours professionnel des diplômés de l'ancien bac pro ?

Véronique LE GUEN

Les premiers sortants du bac pro rénové seront enquêtés en 2015, soit trois ans après l'obtention de leur diplôme. Par ailleurs, nous continuons à enquêter les diplômés de l'ancien bac pro de façon à pouvoir effectuer des comparaisons entre les deux populations.

Philippe CUNEO

Le dossier présenté à la Commission manque de précisions quant à la confidentialité des données.

Véronique LE GUEN

Nous présenterons au Comité du Label un dossier complet sur ce sujet. La collecte est nominative de façon à pouvoir suivre les réponses et effectuer les relances. En revanche, les données sont anonymisées après la fin de la collecte en supprimant toutes les données personnelles enregistrées dans l'outil de collecte partagé par les établissements.

Thierry REYGADES, FSU

Est-il envisagé de réaliser des enquêtes sur la formation continue des adultes, qui représente une part importante de l'activité des établissements de l'enseignement agricole ? Par ailleurs, parmi les diplômés des écoles supérieures agricoles, les diplômés issus de la formation initiale seront-ils distingués des diplômés de la formation continue ?

Véronique LE GUEN

Nous n'avons pas prévu d'enquêter spécifiquement l'insertion suite à la formation continue. S'agissant des écoles supérieures, nous enquêterons les diplômés des formations de référence (ingénieur, vétérinaire et paysagiste), qui sont presque exclusivement issus de la formation initiale. Par conséquent, nous n'établissons pas de distinction entre la formation initiale et la formation continue.

La Commission donne un avis favorable à ces deux enquêtes de la DGER.

c. Enquête « Conditions de travail » 2012 – Dares

Elisabeth ALGAVA, Dares

L'enquête « Conditions de travail » de 2012 sera la sixième édition d'une enquête réalisée tous les 7 ans depuis 1978. Cette enquête a permis d'améliorer assez largement les connaissances sur les conditions de travail et d'accompagner les débats sur l'intensification du travail en démontrant dans les années 80 et 90 que les contraintes de rythme avaient tendance à augmenter. L'enquête « Conditions de travail » est très utilisée par le monde la recherche. Par conséquent, l'enquête de 2012 se veut conservatrice afin d'assurer la continuité et les possibilités de comparaison. L'enquête porte sur l'ensemble des actifs occupés.

En revanche, l'enquête « Conditions de travail » ne pourra plus être réalisée de façon complémentaire à l'enquête Emploi, qui est désormais réservée à la demande européenne. Cela nécessite une refonte du questionnaire. La version de 2012 doit également tenir compte des évolutions du monde du travail et des problématiques de recherche, qui portent en particulier sur les risques psychosociaux et la souffrance au travail. L'enquête a déjà évolué depuis sa création pour mieux prendre en compte le secteur des services.

Enfin, le contexte a évolué avec le lancement du plan Santé au travail 2, les travaux du Conseil d'orientation sur les conditions de travail et ceux du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, dont l'enquête se nourrira. Aussi, le questionnement sera-t-il étendu aux risques psychosociaux. L'enquête fera partie du dispositif global préconisé par le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Du fait de la sensibilité de certaines questions, un questionnaire auto-administré sera introduit pour préserver la confidentialité.

Enfin, il est proposé d'ajouter un volet auprès des employeurs afin d'obtenir des informations que l'établissement est le mieux à même de donner en vue d'éclairer les conditions de travail ou qui seront mises en regard de celles recueillies auprès des salariés.

La collecte sera réalisée de septembre à décembre 2012 auprès de 20 000 actifs occupés dont 2 000 dans les départements d'Outre-mer.

Thierry REYGADES, FSU

La différence entre le travail prescrit et le travail non prescrit est mentionnée dans la présentation mais n'apparaît pas dans le tableau de comparaisons.

Elisabeth ALGAVA

Les questions historiques abordent plutôt le travail réel, en interrogeant le salarié sur ce qu'il pense de sa situation au travail. Le salarié est également interrogé sur les marges de manœuvre dont il dispose par rapport aux prescriptions qui lui sont données.

Thierry REYGADES

Il semble que l'une des causes de la souffrance au travail réside dans l'écart entre le travail prescrit et le travail réel. Par conséquent, il serait intéressant d'interroger les salariés sur ce sujet.

Elisabeth ALGAVA

Cet élément est pris en compte dans le questionnaire.

La Commission émet un avis favorable.

VII. Demande d'accès de la Dares au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 aux données des DADS

Béatrice SEDILLOT

La Dares utilise les données des DADS depuis 1999 à partir des ordinateurs de l'Insee. La Dares souhaite continuer à en disposer à partir du serveur sécurisé mis en place dans le cadre d'une convention avec l'Insee.

Raoul BRIET

Il s'agit de formaliser des pratiques existantes tout en mettant en place un nouvel outil.

La Commission émet un avis favorable.

Conclusion

Raoul BRIET

Merci à tous.

La séance est levée à 12 heures 30.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avant projet de programme statistique 2011 de la commission
- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Fiches de présentation de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 51-711 du 7 juin 1951

AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

- Enquête « Conditions de travail » 27
- Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole 29
- Enquête sur les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole vétérinaire et paysagiste 31
- Enquête sur le passage de l'emploi à la retraite – Module complémentaire à l'enquête Emploi 2012 33

Avis favorables aux demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

- Demande d'accès par la DARES à des données détenues par l'Insee (DADS) 34

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Conditions de travail » CT 2012

Type d'opportunité : réédition d'une enquête réalisée tous les sept ans, la dernière fois en 2005

Périodicité : enquête ponctuelle en deux volets

Demandeur : Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Au cours de sa réunion du 17 septembre 2010, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête « Conditions de travail » CT 2012.

L'opération de 2012 est la sixième édition de l'enquête sur les conditions de travail (1978, 1984, 1991, 1998, 2005). Cette enquête d'initiative nationale répond à une forte demande sociale compte tenu de l'actualité des questions de stress au travail et de prévention des risques psychosociaux. Elle a pour objectifs, comme les précédentes, de permettre des analyses fines par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité et, grâce à sa profondeur temporelle, d'apprécier les évolutions récentes.

L'enquête comprend deux volets. Le volet « Actifs occupés » aborde principalement : les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation et les rythmes de travail, les risques, les pénibilités et leur prévention, les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail. Par rapport aux réalisations précédentes, l'enquête 2012 comprend en plus un auto-questionnaire à remplir par les actifs occupés. L'auto-questionnaire doit permettre de mesurer l'exposition aux risques psycho-sociaux selon les grilles d'analyse internationalement reconnues et de mieux préserver la confidentialité des réponses sur les sujets les plus sensibles. Autre nouveauté de l'édition 2012, le volet « Employeurs » permet d'obtenir des employeurs une information complémentaire par rapport à celle collectée auprès des salariés. Les principaux thèmes abordés sont le positionnement économique et les relations de l'entreprise avec son environnement, l'organisation du travail, les pratiques de prévention des risques et la gestion des ressources humaines.

Le volet « Actifs occupés » concerne l'ensemble des personnes de France métropolitaine et des Dom ayant un emploi, indépendant ou salarié, public ou privé, stable ou temporaire. Le volet « Employeurs » s'adresse aux employeurs des salariés interrogés dans le cadre du volet « Actifs occupés ». L'objectif est d'obtenir 20 000 actifs occupés répondant (dont 2 000 dans les Dom).

La collecte du volet « Actifs occupés » est prévue de septembre à décembre 2012. Elle sera menée en face à face par les enquêteurs de l'Insee auprès d'une ou deux personnes au maximum dans chaque ménage sélectionné. Le temps de réponse ne devrait pas dépasser 1 heure pour un individu, 1 heure 45 pour deux individus dans le même ménage. Le volet « Employeurs » se déroulera après le volet « Actifs occupés », dans un délai aussi bref que possible. Sa collecte sera assurée par un prestataire (sélectionné sur appel d'offre) et aura lieu auprès des établissements par voie postale, avec des relances téléphoniques et/ou par mail et la possibilité de répondre sur Internet. Le questionnaire de ce volet comportera au maximum 8 pages. Certaines informations complémentaires pourraient être demandées au siège de l'entreprise lorsqu'elles portent sur plusieurs établissements.

Les volets « Actifs occupés » et « Employeurs » seront ensuite appariés. Les résultats de l'enquête seront, par ailleurs, complétés grâce à des appariements avec des sources administratives (Déclarations annuelles des données sociales et autres). Des enquêtes qualitatives complémentaires sont également prévues. Il est envisagé de réinterroger, dans le cadre d'une opération plus vaste encore à l'étude, une partie de l'échantillon des « Actifs occupés ». Si cette perspective se concrétisait, l'accord des enquêtés serait recueilli dès la collecte du volet « Actifs occupés » et la nouvelle opération serait présentée en opportunité au Cnis.

Le comité scientifique qui rassemble des personnalités qualifiées élabore les questionnaires et définit le protocole de l'enquête. Ce cadre permet aussi de recueillir l'avis de différentes institutions concernées par l'enquête : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), Direction générale du travail (DGT), Conseil d'orientation sur les conditions de travail (Coct), Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé. Un comité de pilotage et un comité de suivi, associant la Dares et l'Insee, sont également en place. Par ailleurs, un comité de concertation sera constitué en début d'année 2011 afin de recueillir le point de vue des partenaires sociaux.

Des premiers résultats de l'enquête seront diffusés en 2013 sous forme de *Dares Analyses*. Un appel à projet d'exploitations complémentaires et de post-enquêtes sera lancé en 2012, permettant aux chercheurs dont les projets auront été sélectionnés d'exploiter les données dans le cadre de conventions entre la Dares et leur organisme. De plus, les fichiers anonymisés de l'enquête seront diffusés, dans le cadre de conventions, auprès des chercheurs ou organismes publics qui en feront la demande.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 octobre 2010 n° 246/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole

Type d'opportunité : réédition d'une enquête après refonte

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Au cours de sa réunion du 17 septembre 2010, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole.

Cette enquête d'initiative nationale est issue de la refonte de l'enquête de cheminement scolaire et professionnel auprès des anciens élèves ou apprentis des établissements d'enseignement agricole 45 mois après leur sortie de formation que la DGER a réalisé chaque année de 1993 à 2009. Elle a été menée en 2010 à titre expérimental. Les principaux axes de la rénovation portent sur la méthodologie : champ, périodicité, base de sondage et mode de collecte. L'enquête vise, comme l'ancienne, à compléter le dispositif qui renseigne, chaque année, les partenaires locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle sur l'insertion des jeunes diplômés. Elle permet d'analyser les poursuites d'études, l'insertion professionnelle et la relation formation-emploi. Les principaux thèmes abordés portent sur la dernière classe fréquentée, les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves, leur situation géographique, leur situation au 1^{er} mars, près de 3 ans après la fin présumée de leurs études, et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, sur le descriptif de cet emploi. Les opinions des élèves sur la formation qu'ils ont suivie, sur les déterminants de leur choix d'orientation et sur leur projet personnel sont également explorées.

L'enquête s'adresse aux anciens élèves, aux anciens étudiants et aux anciens apprentis ayant obtenu un diplôme de l'enseignement technique agricole trois ans plus tôt. Elle couvre la France métropolitaine et les Départements (Dom) et Collectivités d'Outre mer (Com) à l'exception de la Nouvelle-Calédonie. Trois niveaux de diplômes sont concernés (CAPA-BEPA, Bacs, BTSA) et sont interrogés par rotation tous les trois ans. L'échantillon des anciens élèves et anciens étudiants est tiré dans la base des établissements représentatifs constituée par la DGER alors que les anciens apprentis sont interrogés exhaustivement. Ainsi, en 2011, seront enquêtés environ 8 000 anciens élèves et 2 000 anciens apprentis diplômés en 2008 de CAPA ou BEPA. En 2012, seront interrogés environ 7 000 anciens élèves et 1 000 anciens apprentis ayant obtenu en 2009 un Baccalauréat. En 2013, ce sera le tour des diplômés en 2010 d'un BTSA d'être enquêtés, soit environ 2 500 anciens étudiants et 1 500 anciens apprentis.

La collecte sera assurée par les établissements auprès de leurs anciens élèves, étudiants ou apprentis dont la liste leur est communiquée. Elle se déroulera de fin février à fin juillet, la date de référence de l'observation étant le 1^{er} mars soit 33 mois après l'obtention du diplôme. Des relances des non répondants seront faites par courrier ou téléphone à l'initiative des établissements. Le temps de passage du questionnaire est d'environ 15 minutes. Les diplômés pourront répondre par courrier ou par Internet. Les données recueillies par les établissements participants seront ensuite centralisées par l'institut Eduter de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement de Dijon (AgroSup Dijon-Eduter).

Le comité de pilotage comprend des représentants de la DGER et de d'AgroSup Dijon-Eduter et des représentants de l'inspection, de services régionaux, des fédérations de l'enseignement privé, de l'observatoire national de l'enseignement agricole, des syndicats d'enseignement, de délégués régionaux de l'ingénierie de formation et de chefs d'établissement.

L'analyse des résultats au niveau national donnera lieu à la rédaction d'une synthèse statistique qui sera diffusée sur le site du ministère de l'agriculture (www.chlorofil.fr). L'enquête servira également à calculer des indicateurs dont les indicateurs demandés par la LOLF. Par ailleurs, chaque établissement disposera après l'enquête, des données anonymes concernant ses diplômés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 octobre 2010 n° 247/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle dont la reconduction est envisagée tous les quatre ans

Demandeur : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Au cours de sa réunion du 17 septembre 2010, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête sur les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste.

Cette enquête d'initiative nationale a été menée à titre expérimental en 2007. Elle a pour objectif de retracer les parcours des diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste durant les quatre ans et demi qui suivent leur sortie de formation : poursuite d'études, insertion sur le marché du travail ou autres parcours à répertorier. En interrogeant, de manière rétrospective, les diplômés de la promotion n-5, l'enquête vise à compléter les résultats des enquêtes réalisées chaque année par la conférence des grandes écoles (CGE) auprès de leurs diplômés des années n-1 et n-2. L'enquête permet également d'assurer la veille du marché du travail des ingénieurs et cadres en agriculture, activités vétérinaires et paysagères et, en particulier, d'évaluer la qualité des emplois occupés (rémunérations, types de contrat...). L'enquête est, de plus, utilisée par la DGER pour piloter son système de formation et de communiquer sur ses formations supérieures. Le thème principal de l'enquête porte sur les conditions d'accès à l'emploi.

L'enquête s'adresse aux diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste. Les personnes sorties en 2006 des 19 écoles métropolitaines de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysagiste avec un titre d'ingénieur, de docteur vétérinaire ou de paysagiste DPLG seront interrogées exhaustivement même si elles se trouvent à l'étranger au moment de l'enquête. L'effectif de ces jeunes diplômés représente environ 2 500 individus.

La plupart des écoles concernées par l'enquête sont membres de la CGE. De plus, les thèmes du questionnaire sont identiques à ceux de l'enquête de la CGE sur le primo-insertion. Aussi, pour faciliter le rapprochement des résultats des deux enquêtes, la collecte de l'enquête sur les parcours se déroulera en même temps que celle de la CGE. Cette collecte sera assurée par les établissements d'enseignement supérieur concernés auprès de leurs anciens étudiants. Elle aura lieu entre janvier et février 2011 par formulaire électronique diffusé sur Internet avec des relances par e-mailing, éventuellement par téléphone. Le temps de passage du questionnaire ne devrait pas dépasser 20 minutes.

Le comité de suivi comprend des représentants de chaque établissement d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysagiste, de la DGER et de l'institut Eduter (AgroSup Dijon), qui accompagne les établissements dans leur recueil des réponses.

L'analyse des résultats au niveau national donnera lieu à la rédaction d'une synthèse statistique qui sera diffusée sur le site du ministère de l'agriculture (www.sup.chlorofil.fr). Elle servira également à calculer des indicateurs dont les indicateurs demandés par la LOLF. Par ailleurs, chaque établissement disposera après l'enquête des données anonymes concernant ses diplômés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 octobre 2010 n° 244/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le passage de l'emploi à la retraite - Module complémentaire à l'enquête Emploi 2012

Type d'opportunité : réédition d'une enquête déjà réalisée en 1996 et 2006

Périodicité : enquête ponctuelle à reconduction irrégulière

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité.

Au cours de sa réunion du 17 septembre 2010, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête sur le passage de l'emploi à la retraite - Module complémentaire à l'enquête Emploi 2012.

L'enquête répond à une demande européenne. L'enquête complémentaire de 2012 est la troisième à traiter du thème du passage de l'emploi à la retraite après celles de 1996 et 2006. Elle intervient en 2012, au moment des premiers effets de la réforme des retraites de 2010. Elle permet ainsi de disposer d'un point de référence avant que la totalité des réformes n'ait pris effet. Du point de vue de la Commission européenne, le module complémentaire de 2012 a pour objectif de qualifier les différents types de passage de l'emploi à la retraite en décrivant leur nature, leur durée, ainsi que les choix et contraintes qui les conditionnent.

Au niveau européen, une liste de 11 variables est arrêtée par règlement communautaire. Outre ce tronc commun, le questionnaire français comporte des questions supplémentaires afin d'appréhender de façon plus précise la transition entre l'emploi et la retraite en France. Les principaux thèmes abordés portent sur la situation avant le départ en retraite (chômage, temps partiel, etc.) et les raisons de départ en retraite, les conditions de travail dans l'emploi actuel ou le dernier emploi, l'âge de départ à la retraite (ou âge prévu) et l'âge de cessation de l'emploi..

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2012 auprès d'individus appartenant aux ménages ordinaires interrogés pour la sixième (et dernière) fois dans le cadre de l'Enquête Emploi en continu en métropole, entre le 15 mars et le 15 juin auprès d'individus appartenant aux ménages interrogés pour la première fois dans le cadre de l'Enquête Emploi annuelle dans les Dom. Seront interrogées toutes les personnes âgées de 50 à 69 ans qui ont travaillé au moins un an après 50 ans qu'elles soient encore en emploi ou non. La collecte sera réalisée en face en face avec un questionnaire capisé suivant immédiatement celui de l'Enquête Emploi. Le passage du module complémentaire devrait durer 15 minutes au maximum. Des appariements seront faits avec l'Enquête Emploi en Continu pour la métropole et avec l'Enquête Emploi annuelle pour les Dom.

La partie européenne du questionnaire est préparée dans le cadre d'une « task force » d'Eurostat à laquelle la division Emploi de l'Insee participe. La partie française est, pour sa part, discutée dans des réunions spécifiques organisées par l'Insee avec ses partenaires concernés (Drees, Dares, Cor, Cnav, partenaires sociaux) et des spécialistes du domaine et de sujets connexes (Share,...).

Un fichier de données individuelles sera envoyé à Eurostat au premier trimestre 2013. Les données seront, par ailleurs, mises à la disposition de l'ensemble des chercheurs, dans les conditions habituelles, via le Centre Maurice Halbwachs. Les premiers résultats feront l'objet d'un *Insee Première* au second semestre 2013.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE
Données détenues par l'Institut national de la statistique et
des études économiques (Insee)**

Demandeur : Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Détenteur des données : Insee et Ministère de la défense, Direction du service national.

Au cours de sa réunion du 17 septembre 2010, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné la demande d'accès formulée par la Dares à des données détenues par l'Insee.

La Dares souhaite approfondir ses travaux et études sur différents sujets de son champ de compétences ayant trait à l'évolution des salaires et des trajectoires professionnelles des salariés. Or, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) constituent la principale source de données annuelle et exhaustive sur les salaires. Elle est également la seule permettant d'estimer les effectifs par convention collective et est déjà utilisée à cette fin par la Dares. Par ailleurs, le panel DADS est la seule source longitudinale permettant de retracer sur 30 ans les évolutions salariales et professionnelles d'un grand nombre de salariés.

Les données demandées par la Dares sont les données individuelles sur l'emploi et les rémunérations des salariés issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et rassemblées et mises en forme par l'Insee soit l'ensemble des fichiers DADS et du panel DADS. Les données des bases annuelles des DADS seront transmises pour les années de validité de 1993 à 2008 et chacune des années suivantes. De même, la version la plus récente du panel DADS sera transmise, ainsi que les versions futures, amenées à être actualisée au rythme d'intégration des validités suivantes des DADS. Les données demandées seront installées sur un serveur à la Dares-même une fois par an à des dates et selon des modalités définies dans une convention avec l'Insee qui en préserveront toute la sécurité.

Les travaux statistiques prévus sont les suivants :

- Des opérations de comptage,
- Des appariements avec d'autres fichiers,
- Des exploitations statistiques et économétriques à des fins d'études.

Les analyses réalisées seront largement diffusées dans les publications de la Dares ou autres supports publics.

La commission, émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données détenues par l'Insee et par la Direction du service national du ministère de la défense.